

Château médiéval de la Chaux des Crotenay : 10 ans de fouilles.



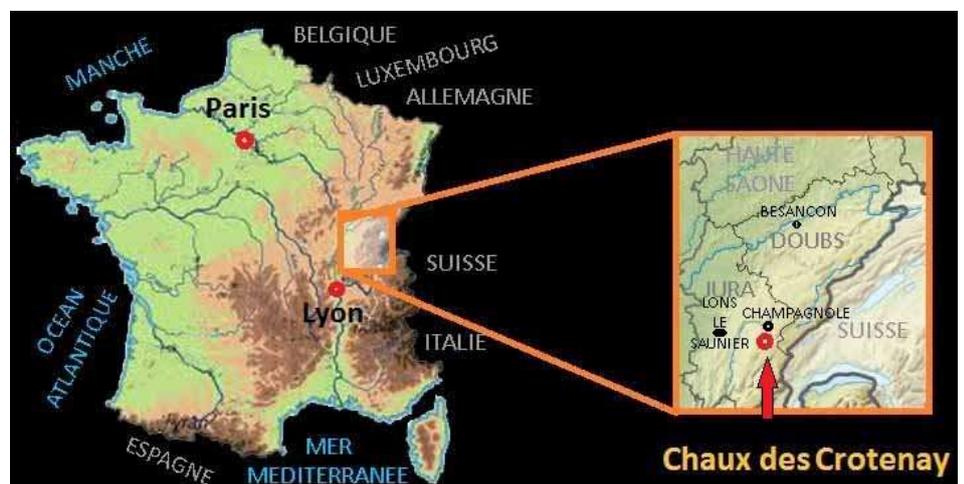
ArchéoJuraSites

ArchéoJuraSites, association reconnue d'intérêt général, a pour mission de connaître, mettre en valeur et préserver le patrimoine historique, archéologique et naturel du territoire structuré par les vallées de la Lemme, de la Saine et de la haute vallée de l'Ain.

Localisation et situation

Le château est implanté au sud du bourg de la Chaux des Crotenay et au dessus de l'église paroissiale Sainte-Marguerite. Il occupe l'extrémité septentrionale d'une éminence naturelle triangulaire dominant de 50 à 80 m les terrains en contrebas.

Le site s'avère stratégiquement bien localisé, contrôlant les accès au plateau supérieur du Haut Jura et à la Suisse.



HISTORIQUE

La construction ou le renforcement du château de Chaux-des-Crotenay, intervient après le mariage de Simon DE COMMERCY avec Nicolette DE SALINS vers 1186.

Cette forteresse est située sur un des accès au haut jura et à la Suisse. (Voies du sel)

Leur petit fils Gaucher II fait allégeance à Hugues DE BOURGOGNE, en 1286, pour les territoires des Escrotenay, et de Cize .

Jean DE CHALON, fin tacticien, se marie avec Laure DE COMMERCY. Cet homme marié trois fois, a engendré les trois grandes familles qui régneront sur la Franche-Comté, (Comte palatin DE BOURGOGNE, les CHALON-AUXERRE et les CHALON-ARLAY). Jean DE CHALON, regroupe ses biens et terres autour de Salins-les-Bains.

Puis le Château se transmet par mariage à la famille D'ARBON, vassal DES VIENNES.

C'est aux environs du XIII^{ème} siècle que les familles ennemies DES VIENNES et des CHALONS se rapprochent.

Etienne D'ARBON affranchit les habitants de Cize en 1356. (plus ancienne mention du Château).

En 1393, le mariage entre Jacques D'ARBON et Anne DU QUART amène les villages de Crans et de la Perrena dans la seigneurie de Chaux-des-Crotenay. Toujours par mariage, la châellenie passe dans la famille DE GRANDVILLARD (territoire de Belfort), puis dans celle DE POUPET.

Guillaume DE POUPET, marié en 1472, avec Louise DE CLERMONT est receveur de Charles « LE TEMERAIRE ».

Leur fils Charles DE POUPET, futur membre du conseil de la Régence de Charles QUINT, reçoit Philippe II « LE BEAU ». Il organise le mariage de Charles QUINT avec Isabelle DE PORTUGAL.

La seigneurie est transmise à son fils Jean. A cette époque, le château est réputé pour son exceptionnelle bibliothèque. Son épouse Antoinette DE MONTMARTIN, femme de qualité et de grande érudition meurt en couches à la cour de Flandre. Son corps est rapatrié en l'église de Mouthier-le-Vieillard à Poligny. Son gisant est encore visible.

Son frère Guillaume hérite de la seigneurie et la transmet à son neveu Antoine DE LA BEAUME, Comte de Saint-Amour.



Cette famille transforme cette seigneurie en baronnie, mais la laissera périr.

Cependant, ce sont les guerres qui auront raison de la forteresse.

Durant l'année 1639, le château est assiégé et occupé par les Français, les Allemands et les Suédois pendant quelques semaines. Il est repris plus tard par les Franchs-Comtois de César DU SAIX, baron D'ARNANS qui en est nommé gouverneur.

C'est après les conquêtes de Louis XIV, en 1674 qu'une ordonnance du Roi de France impose le démantèlement du château en 1691. Le château est

démonté par l'entrepreneur François LIBOZ, notable de la Chaux-des-Crotenay.

La Famille FREMIOT rachète par la suite la totalité des terres de cette seigneurie en 1724. En 1726, ils obtiennent la permission de tenir Fief. Ce seront les derniers seigneurs de Chaux-des-Crotenay et de Cize.

En 1778, Jean-Baptiste GUERILLOT, lieutenant des maréchaux de France, anobli en 1771, rachète les terres, qui resteront dans la famille GUERILLOT, jusqu'au décès de la dernière descendante, en 2014.

Le renouveau du château

2008 et 2009.

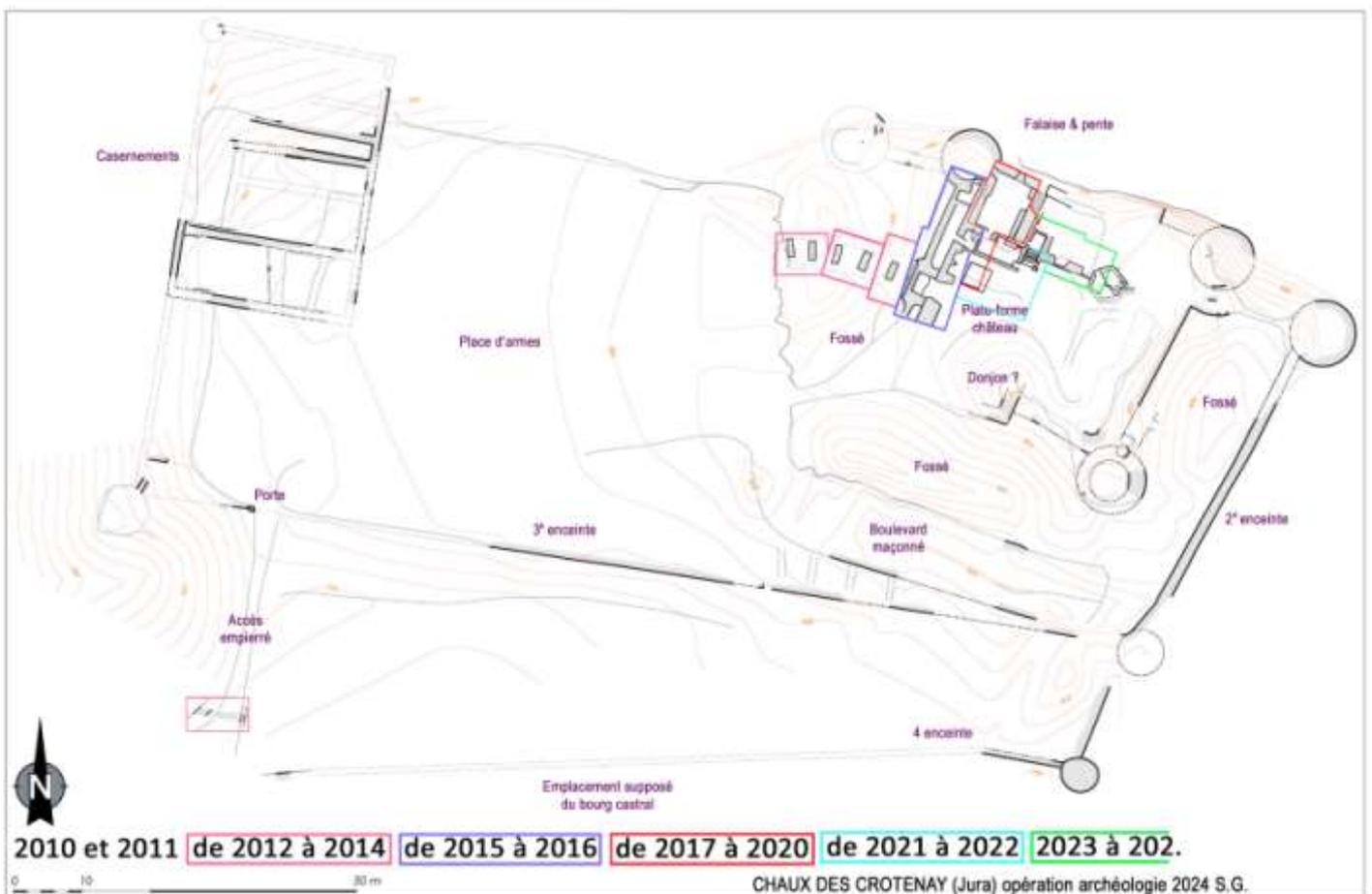
En 2008 : ArchéoJurasites souhaite étudier et sauvegarder le site du château. Dans cette optique, une prise de contact avec la propriétaire est réalisée.

En 2009 : la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) est informée du projet. Il s'en suit une réunion ouverte au public à Chaux-des-Crotenay pour présenter l'initiative de sauvegarde du château, dans le but de mobiliser les premiers bénévoles.

2010 et 2011

La forteresse reprend vie sous l'impulsion d'ArchéoJuraSites, en 2010 sous la direction de l'archéologue et castellologue, Stéphane Guyot.

En 2011, constitution d'une équipe de fouilleurs bénévoles, défrichage et relevé du plan de la forteresse.



2012,2013 et 2014

De 2012 à 2014 , une section transversale du chemin d'accès pavé est explorée. L'ensemble du pont est intégralement dégagé, laissant apparaître son tracé courbe.



Pont.

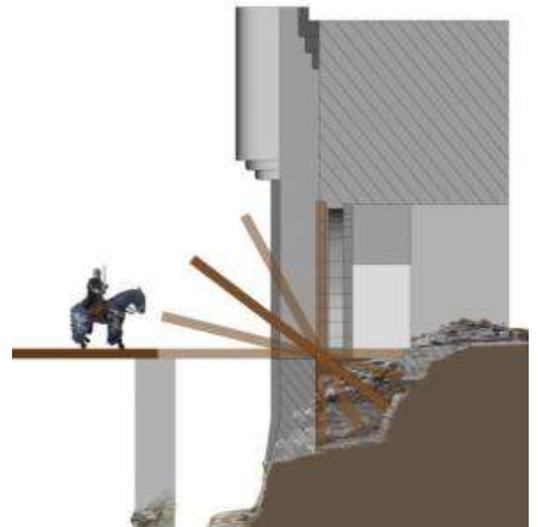


Sondage chemin pavé.

2015 et 2016

En 2015 et 2016, mise au jour de la fosse de réception du pont à bascule① (découverte inédite dans la région Franche-Comté) dans le front d'entrée du château et plus particulièrement de la haute cour.

L'escarpe (paroi du fossé côté château) a révélé un mur bouclier de 5,40 m d'épaisseur contenant une chambre de tir longiligne②, une salle basse③, accolée à la tour circulaire nord-ouest④.



2017 et 2020

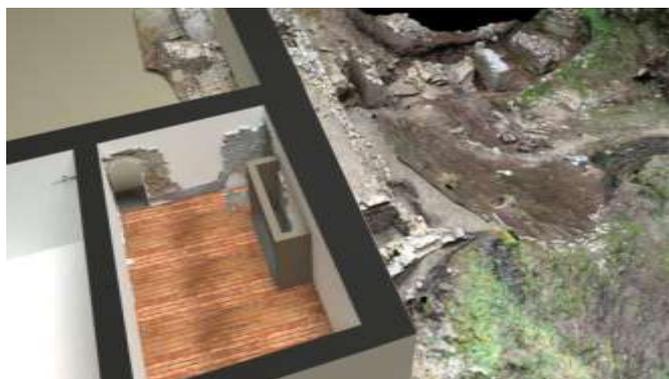
De 2017 à 2020, l'investigation s'attarde sur le bâti de l'escarpe comprenant un escalier hélicoïdal. Ces aménagements sont attribuables à la famille Poupet, fin du XV^e siècle.

Mise au jour d'une des plus anciennes constructions de l'édifice datée de 1194, par Radiocarbone (¹⁴C). L'étude du bâtiment nord a ainsi permis de mettre en évidence la présence de cinq sols de circulations datables entre la fin du XII^e siècle et 1674.

- Le niveau de circulation le plus ancien, est constitué d'un mortier de chaux, placé sur le remblai contemporain de la construction. Ce niveau est daté par la méthode de radiocarbone entre 1164 et 1265. Un âtre en pierre fortement rubéfié, sur une profondeur de 20 cm, indique une utilisation prolongée.



- Le second niveau de circulation est quant à lui, composé d'un plancher, duquel il ne subsiste que 4 solives et 16 planches datées de la première moitié du XIV^e siècle.



- Au début du XV^{ème} siècle de gros travaux sont mis en place. Le percement d'une cave entraîne l'arasement d'un mur et la construction d'un autre mur comprenant une porte voûtée. Cette salle est encore agrandie par la modification de la voûte de la cave. Un second Plancher (5 solives) est mis en place à la fin des travaux.



- Plusieurs modifications sont faites, généralement lorsque de nouvelles familles prennent possession du château. De très importants travaux débutent aux environs de 1485. La cave est modifiée par un changement de voûte. Le plancher est recouvert d'une couche de gravas qui est chapeauté d'un dallage. La première porte (voûtée) est obturée et transformée en placard pour la salle nouvellement créée côté cour, une autre porte est percée.



2021

En 2021 l'équipe château a mis au jour une salle, avec un dallage étanchéifié ① avec un pendage permettant l'évacuation de l'eau dans la cour, par une goutte ②. Cette zone a été totalement remaniée par Charles de Poupet à partir de 1485. Découverte d'une porte charretière ③ et localisation de la citerne ④.



2022

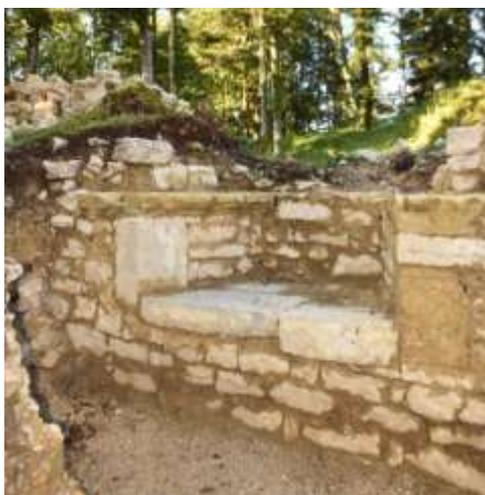
En 2022, les fouilles ont consisté en l'étude de la citerne et de l'escalier descendant aux caves. La reprise de la cour pavée, à la fin du Moyen Âge, s'adapte parfaitement à la citerne. L'arraché de la voûte a permis d'établir sa mise en œuvre, et particulièrement son étanchéité. La présence d'eau a rendu l'étude compliquée, mais a révélé l'existence d'une couche de limon contemporaine de l'activité de la citerne (1485 - 1674), contenant un très important volume de mobilier en bois.

La mise au jour, de six marches, d'une descente d'escalier donnant accès à la cave découverte en 2017-2020, nous a permis de résoudre la question des circulations et des accès au sous-sol.



2023

En 2023, l'étude de La descente d'escalier a permis d'affirmer le percement des caves au début du XIVe siècle et la suppression d'un passage interne entre le rez-de-chaussée et l'escalier. Un arc chanfreiné est encore conservé dans la volée, tout comme une partie de la voûte. L'investigation du rez-de-chaussée de la salle, à l'est, de la cage d'escalier a mis en évidence la bonne conservation d'une fenêtre à double coussiège dans la façade primitive.



Fenêtre à double coussiège.

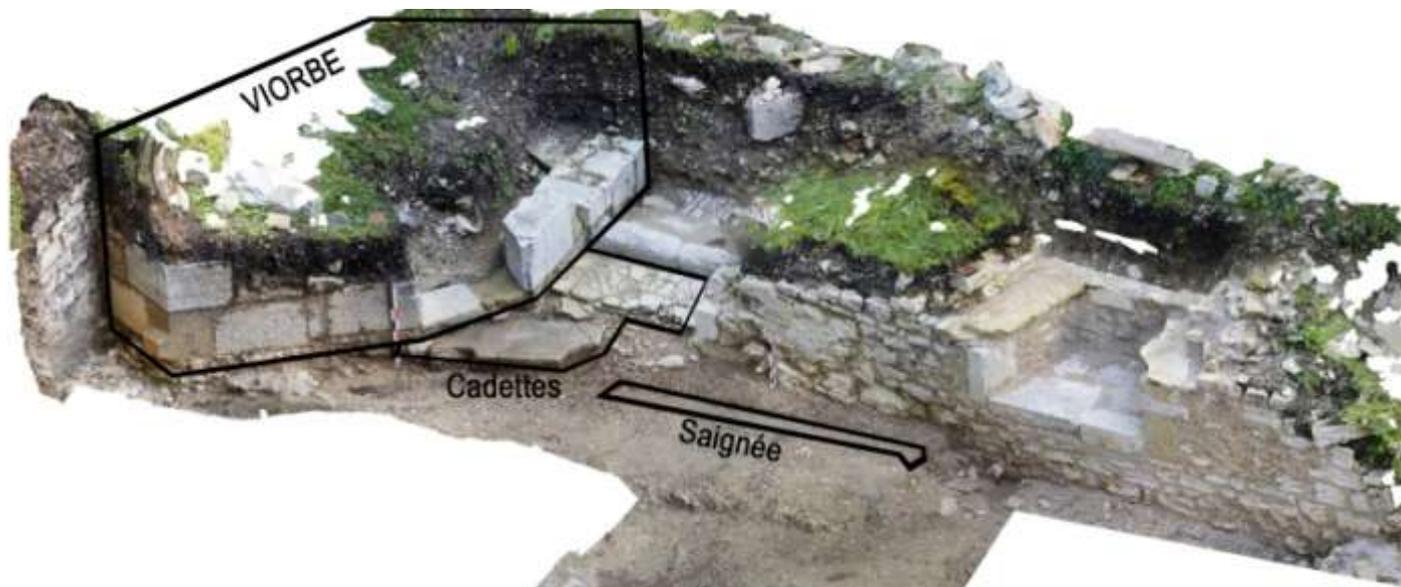


Arc chanfreiné.

2024

Les travaux 2024 ont permis les découvertes, des liaisons avec la cour pavée et la viorbe ou Yorbe (tour ronde, carrée ou octogonale, renfermant un escalier à vis) de l'escalier monumental, qui avait été ré enseveli en 2011.

Cela a aussi permis de confirmer que le dernier sol de cette salle était un sol composé de cadettes. Sous ce dernier niveau de circulation, ont été découvertes deux saignées destinées à recevoir des solives ou lambourdes, servant de base à un plancher. Une datation par radiocarbone 14 le situe entre les années 1395 et 1444 (abattage de l'arbre), cependant la découverte, d'un liard au dauphin de Charles VIII le place vers 1483-1498.



2025

Les projets de travaux 2025 vont constituer dans le dégagement de la cour pavée située devant la viorbe et de poursuivre la recherche des niveaux de circulations de la salle dégagée en 2023-2024.

Protection

Une des missions de l'équipe château, est de protéger les vestiges mis au jour :

- Consolidation et étanchéification des murs.
- Recouvrement de secteurs sensibles, pour les préserver.
- Construction de toitures pour protéger des éléments architecturaux.
- Reconstitution d'une ancienne voûte de porte, avec accord de l'archéologue, pour éviter l'effondrement de murs.
- Publications, et mises en valeur du site.



Étanchéifications des murs



Protection du sondage du chemin pavé.



Construction de toitures



Reconstitution d'une voûte de porte

Remerciements

- Aux propriétaires du site.
- Aux mairies des Planches-en-Montagnes, Entre-deux-Monts pour leurs participations financières.
- A la mairie de la Chaux des Crotenay, pour sa participation financière et matérielle.
- Au conseil départemental du Jura.



Avertissement.

Pour toute demande de visite, contacter ArchéoJuraSites.

L'équipe « château » est présente sur le site le samedi, 2 fois par mois.

L'accès au site (château sur propriété privée) et au chantier de fouille est strictement interdit, sauf dans le cadre des visites de groupes organisées par ArchéoJuraSites. La loi (Loi n°41-4011 Article L542-1) sanctionne sévèrement toutes recherches et fouilles non autorisées.

